

Abandonner l'Algérie ? Jamais !

Sources : Gallica (BnF)

La première commission d'Afrique, envoyée en 1833 pour étudier sur place la situation et les besoins de la colonie, se prononce pour l'abandon ... moins 2 voix ...
En France, elle se prononce pour la conservation ... moins 2 voix !

Le 28 avril 1834, Alphonse de Lamartine (né en 1790, homme de lettres mais aussi député de 1833 à 1851) à la Chambre des députés :



« *Pensée funeste que cette pensée d'abandon, pensée antinationale, pensée anti-humaine, que nous pouvons repousser comme nous repoussons la pensée d'une honte ou d'un crime. Nous n'abandonnerons jamais Alger !* »

En 1835, dans son *Exposition du système des douanes en France*, Saint-Ferréol écrit :

L'abandon de l'Algérie après les frais de sa conquête, après le sang versé pour la soumettre, après que nous y avons ouvert des routes, desséché des terrains et élevé des forts, après que sa conquête a émancipé les puissances d'Italie du tribut humiliant qu'elles payaient aux régences barbaresques, après qu'elle a rendu aux mêmes puissances la liberté des mers, en détruisant le repaire de la piraterie et de l'esclavage, l'abandon de l'Algérie, dis-je, serait une mesure impolitique, contraire à nos intérêts et à notre gloire, et par conséquent anti-nationale.

Quelle nation peut exiger de nous un tel sacrifice ? Quel traité peut-elle invoquer ? Qui le signe ? Dans quelles archives repose-t-il ?

Dans le *Journal des débats politiques et littéraires* du 23 juin 1837, M. Mauguin : « ... dans peu de temps, vous verrez l'abandon complet de l'Algérie ... Si vous abandonniez Alger, Messieurs, vous ne devriez compte de cette colonie à personne ... »

En mai 1838, dans *De l'avenir de l'Algérie* par Charles-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, né en 1777, agronome et économiste : « *Un homme politique se perdrait s'il mettait seulement en question l'abandon complet de l'Algérie.* »

En 1839, dans *Outre-mer ou les intérêts coloniaux* : « Deux opinions bien tranchées sont en présence, l'abandon de la conquête ou sa conservation. Nous ne nous occuperions pas des partisans de l'abandon de l'Algérie s'il n'y avait pas dans les chambres un parti nombreux et en majorité qui voulût cet abandon. »

En janvier 1841, dans *De la consolidation de la puissance française en Algérie* par M. T. de B. : « Mais loin de nous la pensée de conclure en proposant l'abandon ! L'Algérie ne doit pas être abandonnée ... »

Au procès du journal *la France* séance du 24 avril 1841 : « Me Berryer demande qu'on joigne également aux pièces qu'il a fait passer les interrogatoires du dossier de l'instruction et le numéro du Times qui contient la phrase de sir Robert Peel sur la promesse d'abandon de l'Algérie. »

En 1842, dans *Algérie 14 observations sur le dernier mémoire du général Bugeaud* par le général Franciade Fleurus Duvivier, né en 1794 : « Qu'un traité (et ceci n'est qu'une folle hypothèse) donnant toutes garanties, offre à la France la limite du Rhin jusqu'à la mer pour l'abandon de l'Algérie ... »



En 1843, dans *Louis-Philippe prince et roi* par Eugène d'Auriac, né en 1815, journaliste au *Siècle* : « Nous arrivons à la dernière imputation, la plus grave de toutes, l'abandon de l'Algérie. Le roi a promis, dit-on, de céder cette conquête à l'Angleterre. Pourquoi ? »

En 1847, dans *les Français en Algérie souvenir d'un voyage fait en 1841* par Xavier de Marmier, né en 1808, homme de lettres, voyageur et traducteur : « Et pourtant cet homme qui meurt, meurt parmi ses frères, meurt en quelque sorte dans sa patrie ! Ses sueurs et son sang ont rendu française la terre où il expire ; ses ossements, qu'on y va déposer, seront une de ces puissantes attaches que la politique et la peur elles-mêmes ne peuvent rompre, et qui nous épargnent peut-être la honte d'un lâche abandon. »

La patrie n'est-elle pas, étymologiquement, le « pays des pères » ?

Dans *la France médicale* du 1^{er} janvier 1900, Zaborowski, né en 1851, anthropologue, écrit : « ... favoriser cet élément étranger (Espagnols et Italiens du Sud) aboutirait à l'abandon par nous de l'Algérie. »

...

En 1947, à Boufarik, de Gaulle :

« La France, quoi qu'il arrive, n'abandonnera pas l'Algérie. Cela signifie que nous ne devons laisser mettre en question sous aucune forme, ni au-dedans, ni au dehors, le fait que l'Algérie est de notre domaine. »

En septembre 1948, au Conseil National du RPF à Levallois-Perret, de Gaulle :

« Quiconque abandonnera un territoire français passera en Haute Cour. »

Le 7 novembre 1954, François Mitterrand, ministre de l'Intérieur :



Le 11 février 1955, le général Edgard de Larminat, né en 1895, premier président de l'Association des Français Libres de 1945 à 1962, nommé le 2 juin 1962 par le général de Gaulle président de la cour militaire de justice (jugée illégale par un arrêt du Conseil d'Etat du 19 octobre 1962) :



« Ce que je ne saurais accepter en aucun cas, c'est la perte de l'Algérie et des départements qui la constituent et qui font intrinsèquement partie de la France. Je ne m'associerai jamais à une telle décision, je ne serai jamais traître à ma patrie ! »

Peut-être pour cette raison mettra-t-il fin à ses jours dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 1962, alors qu'il avait été désigné par de Gaulle pour présider à l'exécution du lieutenant Degueudre (qui aura lieu le 6 juillet).

Le 26 mars 1955, Mgr Bertrand Lacaste, né en 1897, évêque d'Oran (de 1946 à 1972) :



Le 24 juin 1955, le président René Coty :

« Ces pays que la France a civilisés et fécondés, elle ne les abandonnera pas à un fanatisme qui les mènerait à la pire des régressions. »

En février 1956, le député socialiste Robert Lacoste, ministre de l'Algérie :

« La France est en Algérie de par un contrat national et elle y restera. »

Dans *Aviation magazine* du 10 mars 1956, Pierre Laureys, né en 1919, Compagnon de la Libération, écrit : *« Il ne peut être question de renoncer à cette Algérie, partie intégrante de la France. »*

Le 19 mai 1956, le député socialiste Robert Lacoste, ministre de l'Algérie :

« Les droits imprescriptibles de la France en Algérie ne comportent dans mon esprit aucune équivoque. »

Le 23 juin 1956, à Verdun, le président René Coty :

« ... Les combattants et les résistants des deux guerres n'ont pas, au prix de tant de deuils et de tant de souffrances, rendu deux fois à la France notre Alsace-Lorraine pour abandonner demain sur les bords de la Méditerranée des populations qui nous sont profondément fidèles à une minorité d'égorgeurs de femmes et d'enfants qui ne les conduirait qu'à la plus affreuse répression dans la barbarie, le fanatisme, l'anarchie et la misère. »

Le 1^{er} janvier 1957, M. Maurice Bourgès-Maunoury, né en 1914, ancien ministre de l'Intérieur, ministre de la Défense nationale, président du Conseil des ministres en juin 1957 :

« ... envisager avec confiance l'avenir de cette terre française ! »

Le 1^{er} janvier 1957, le député socialiste Robert Lacoste, ministre de l'Algérie :

« Notre peuple n'acceptera jamais que l'Algérie soit séparée de la France et que les Français qui vivent et travaillent ici ne soient plus des Français ... »

Le 8 juin 1957, le président René Coty s'adresse à la Nation :



Le 4 juillet 1957, le président René Coty en Alsace :

« Qu'on ne compte pas sur nous pour sacrifier de l'autre côté de la Méditerranée une nouvelle Alsace-Lorraine ! En Algérie, les rebelles veulent dominer une population attachée à la France. Comment la France pourrait-elle, sans se déshonorer, livrer ces populations aux égorgements ? »

Le 20 décembre 1957, le sénateur Michel Debré (qui sera ministre de la Justice 6 mois plus tard) :

« Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et qui s'en rendent complices hors la loi, et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé, en état légal de légitime défense. »

Debré et Sanguinetti enchérissent :

« Seraient traîtres à la France et jugés comme tels ceux qui abandonneraient l'Algérie française. »

Après la mort du colonel Jeanpierre (1^{er} REP) le 29 mai 1958, le général Massu, déclare :

« Mon colonel, nous vous le jurons, nous mourrions plutôt que d'abandonner l'Algérie française ... »

Le 18 juin 1958, dans le n°1 de *Salut public de l'Algérie française*, journal gaulliste

HEBDOMADAIRE PRIX DU NUMERO : 40 FRANCS

Salut public de l'Algérie Française

— Organe de liaison, d'information et de coordination des Comités de Salut public de l'Algérois —

1^{re} Année - N° 1 - 18 Juin 1958 | Directeur-Gérant : Jean BERNIER | REDACTION - ADMINISTRATION : NOUVEL HOTEL DE VILLE D'ALGER - Téléph. : 340-13

UN CHEF PRESTIGIEUX...

Déclaration du général DE GAULLE le 15 mai 1958

La dégradation de l'Etat entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis 12 ans la France, aux prises avec des problèmes trop ru-

18 juin 1940 - 13 mai 1958

Haïte à l'abandon !

« Comme de longs échos qui de loin se confondent... »

DANS l'Histoire des dates se font écho : une capitulation ou entraîne une victoire... une victoire ou vient pas seule... un lâchage de fierté, de renouveau national, est le prélude à d'autres succès...

Durant l'Histoire le 18 juin 1940 et le 13 mai 1958 sont à jamais liés : ils ont la même signification de refus opposé à un abandon, à une défaite, à une déségrégation en faveur desquels les théoriciens inconscient déjà le « marche de l'Histoire ».

Face à ces avalanches, irrésistibles, un homme, le Général de GAULLE, a opposé sa volonté, sa certitude de parler au

18 juin, le serment de Koufra a pu être prononcé à Tombouctou. Il a été vu monter, tout en haut, au-dessus du Rhin, les couleurs françaises.

Commentaire sur l'acte d'indépendance de l'Algérie

Thethe

www.delcampe.net

Le député gaulliste Raymond Dronne, né en 1908, FFL, Compagnon de la Libération (1^{er} à entrer dans Paris), dira plus tard qu'il s'agissait alors d'une véritable « *escroquerie au patriotisme* » ...

Le 23 octobre 1958, de Gaulle :

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

L'ÉCHO D'ALGER

Vendredi 24 Octobre 1958

Le plus haut organe de l'Algérie de l'Est 20 180101 61 rue de la Liberté 20, rue de la Liberté Télés: 1 02 81 à 85

Quelle hécatombe connaîtrait l'Algérie si nous étions assez stupides et assez lâches pour l'abandonner

D'UTILES PRÉCISIONS

Le 23 octobre 1958, de Gaulle :

« Le gouvernement ne veut pas céder en Algérie ... toute solution d'abandon ... entraînerait immédiatement la communisation (sic) totale de la France. »

Hommage éclatant rendu à l'armée d'Algérie :

Elle a accompli ce que la France attend d'elle: le plus fort est fait

- L'issue est maintenant tracée par la manifestation décisive du 23 septembre

A ce propos, nette distinction entre les 25 millions d'hommes d'Afrique noire et de Madagascar et les 55 millions de citoyens de la métropole d'Algérie et des départements d'Outre-mer

Précisions sur la question des "négociations"

- Le vieux procédé guerrier, lorsqu'on veut que les armes se taisent, c'est d'utiliser le drapeau blanc des parlementaires
- Si des délégués de l'organisation extérieure désignés pour venir régler avec l'autorité la fin des hostilités, voulaient venir à Paris ils s'adresseraient qu'à s'adresser aux ambassades de France à Rabat ou Tunis qui assureraient leur transport vers la métropole

Là, leur sécurité entière

Le 9 février 1959, Michel Debré au général Challe et aux principaux responsables militaires :

« *Le gouvernement ne veut pas céder en Algérie ... toute solution d'abandon ... entraînerait immédiatement la communisation (sic) totale de la France. »*

Le 17 septembre 1959, de Gaulle répondit au député de Lyon, Charles Béraudier, qui s'inquiétait des termes de la déclaration de la veille :

« *Béraudier, vous avez déjà vu de Gaulle abandonner quelque chose ?* »

Le 29 janvier 1960 (semaine des Barricades) allocution TV de Gaulle :

« Français d'Algérie, comment pouvez-vous écouter les menteurs et les conspirateurs qui vous disent qu'en accordant le libre choix aux Algériens, la France et de Gaulle veulent vous abandonner, se retirer de l'Algérie et la livrer à la rébellion ? Cela, je ne le ferai jamais. »

Le 9 mai 1961



Le référendum du 8 avril 1962, portant approbation des accords d'Evian ... accords plus ou moins assimilables à un traité international et mettant fin à la guerre d'Algérie par abandon d'une portion du territoire de la République (trois départements).